

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**MARDI 3 SEPTEMBRE 2024, 19 H**

**10 – Sujets d'ouverture**

- .01 Déclaration d'ouverture
- .02 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024
- .03 Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 7 août 2024
- .04 Point d'information
- .05 Période de questions du public

**15 – Déclarations**

- .01 Déclaration pour souligner la Journée internationale de la démocratie du 15 septembre 2024

**20 – Affaires contractuelles**

- .01 1247951002 Ratifier une convention avec contribution financière avec l'organisme « Carrefour communautaire Montrose inc. » pour la réalisation d'un événement à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, édition 2024 - Octroyer une contribution financière maximale de 500 \$ - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers
- .02 1247951003 Approuver les conventions de contributions financières avec les deux Tables locales de concertation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » et « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) » - Octroyer à chacune d'entre elles une contribution financière respectivement de 33 665 \$ et de 30 661 \$, pour la période du 4 septembre 2024 au 30 juin 2025, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (Contrats 24-086-CG et 24-087-CG)
- .03 1246295004 Ratifier une dépense additionnelle de 13 102,26 \$, taxes incluses, afin de maintenir les services prévus conformément à la résolution CA23 26 0056 du 3 avril 2023, pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique suite à des procédures d'éviction pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Appel d'offres public numéro 20-18065 - Lot 1 / RPPS20-02025-OP
- .04 1243271003 Autoriser une dépense de 1 080 761,09 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Bordure et trottoir LR inc. » au montant de 702 293,73 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs sur différentes rues (RMT2024-2) et la construction de dalles pour supports à vélos - Appel d'offres public 23-166-VP (3 soumissionnaires)
- .05 1249936005 Autoriser une dépense totale de 1 497 009,88 \$, taxes incluses (contrat : 1 034 608,57 \$ + contingences : 206 921,71 \$ + variation de quantités : 103 460,86 \$ + incidences : 152 018,74 \$) - Octroyer un contrat à « Les Pavages Céka Inc. » au montant de 1 034 608,57 \$, taxes incluses, pour travaux de voirie dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR 2024) - Appel d'offres public 24-001-VP (7 soumissionnaires)

### 30 – Administration et finances

- .01 1246267006 Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 25 mai 2024 au 28 juin 2024 et du 29 juin 2024 au 26 juillet 2024 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)
- .02 1246267007 Déposer le rapport de l'évolution budgétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 30 juin 2024 ainsi que le rapport comparatif avec l'exercice précédent à la même période
- .03 1249936006 Autoriser la participation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au « Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) » déployé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- .04 1240081002 Accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025
- .05 1247050004 Approuver la lettre d'entente entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la Division de la gestion des installations sportives (DGIS) de la Ville de Montréal par laquelle les parties s'engagent à accepter le prêt d'installations de la piscine Père-Marquette et la piscine du Complexe sportif Claude-Robillard

### 40 – Réglementation

- .01 1247178008 Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « Super Régionaux Coupe Sport Expert », « #FAR2024 », « Événement de fin de saison du CS Montréal Centre », « KPMG Course Centraide », « Projection du film "Ainbo, princesse d'Amazonie" au parc Dante », « Maïs en folie Bellechasse », « Fête de la rentrée école Le Vitrail », « LE MILE : Championnat Québécois », « Le 5 KM Sports Experts : Championnat Canadien & Le 10 KM Fondation du Cancer du sein du Québec », « Les Samedis pour emporter », « Marathon BENEVA de Montréal », « Marche Lumineuse annuelle 2024 de Parents Orphelins », « Basketball POP Montréal 2024 », « Fête des Ainé.e.s », « Fête du Sport », « Au revoir les moutons » et « Massonloween » - Approuver une convention de soutien technique avec « Association culturelle St-Volodymyr de Montréal » pour son événement « Festival ukrainien de Montréal 2024 »
- .02 1249256002 Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance autorisant l'installation de voies cyclables unidirectionnelles vers l'est sur la rue Jean-Talon Est, entre la rue Boyer et l'avenue Papineau, ainsi que la mise en place de manœuvres obligatoires aux intersections pertinentes et une réduction de la vitesse sur rue
- .03 1249256001 Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance relative à la fermeture à la circulation véhiculaire, d'un tronçon de la 9e Avenue entre l'avenue Laurier Est et le boulevard Saint-Joseph Est
- .04 1248729003 Adopter le Règlement RCA-182-1 modifiant le Règlement sur les tarifs 2024 (RCA-182) de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie afin d'instaurer une tarification relative à certaines inspections
- .05 1246079004 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un premier projet de résolution autorisant la construction d'un nouveau bâtiment mixte de 20 logements et une suite commerciale, d'une hauteur de trois étages avec constructions hors toit, situé au 3240, rue Dandurand

- |     |            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| .06 | 1238339005 | Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un second projet de résolution autorisant la démolition d'un bâtiment d'un étage et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 37 logements d'une hauteur de 10,5 mètres et de trois étages avec constructions hors toit, pour la propriété située au 6807, avenue de Lorimier                                                                                                                                                                                                     |
| .07 | 1249944003 | Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un second projet de résolution autorisant la démolition d'un bâtiment d'un étage et la construction d'un nouveau bâtiment mixte d'une hauteur de 20 mètres et de six étages, comprenant 100 logements et 2 locaux commerciaux, bâtiment situé aux 2505-2525, rue Masson                                                                                                                                                                                                                      |
| .08 | 1246079003 | Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « atelier de réparation de vélos », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), au 5098, rue Molson - Demande 3003378582                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| .09 | 1247345002 | Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « atelier de réparation de vélos », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), au 6201, avenue Christophe-Colomb - Demande 3003411466                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| .10 | 1247345003 | Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « Restaurant », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), au 6089, avenue de Chateaubriand - Demande 3003355742                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| .11 | 1249944005 | Autoriser, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA-5), la construction d'un balcon et d'un escalier comportant une marge latérale de 0,6 m, en dérogation à l'article 330 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) - Bâtiment situé au 1815, rue De Fleurimont - Demande de dérogation mineure 3003412864                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| .12 | 1248339001 | Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au Couvent de la Résurrection, ainsi que de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne les assemblées de consultation publique requises                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| .13 | 1238339003 | Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 3° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ chapitre C-11.4), un règlement autorisant le lotissement, la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs à des fins principalement résidentielles sur le site du couvent de la Résurrection, bordé par le boulevard Rosemont, la rue Dickson, le lot 3 637 409 du Cadastre du Québec ainsi que le parc du Bois-des-Pères ainsi que de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne les assemblées de consultation publique requises |